

Arrêté 2014/028
Arrêté de stationnement

Le Maire de la commune d'Aiguilhe,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.2213 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 417.10,

Vu la demande de l'entreprise SARL INNOV concernant des travaux situés 9 rue Saint Michel,

A R R E T E

Article 1 – Le stationnement de véhicules sera interdit au droit du n° 9 de la rue Saint Michel du lundi 15 au vendredi 19 septembre 2014.

Article 2 – Les services techniques de la commune d'Aiguilhe sont chargés de la signalisation appropriée

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique.

Fait à AIGUILHE, le 9 septembre 2014

Jean Paul DESAGE

Adjoint

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name "Jean Paul DESAGE" and the title "Adjoint". The signature is fluid and appears to be a cursive representation of the name.